

## PRESENTATION DU SERVICE VILLA

L'équipe éducative est constituée de six éducateurs et d'une maîtresse de maison. Elle est présente 24h/24, de jour comme de nuit, et veille à ce que le lieu soit accueillant et sécurisant.

La Villa est composée de six chambres individuelles et deux chambres réservées aux accueils dans le cadre des placements à domicile. Trois studios sont attenants pour les plus âgés afin de travailler leur autonomie.

Chaque personne accueillie peut investir sa chambre pleinement dans le respect des lieux et de l'intimité de chacun.

A ton arrivée le règlement de fonctionnement de la Villa te sera remis. Tu le signeras avec le cadre de direction et ton éducateur référent dans les quinze jours suivant ton admission.

L'éducateur nommé comme ton éducateur référent assurera le suivi et la coordination de ton projet. Tu pourras rencontrer la psychologue de l'établissement.

Tu pourras à tout moment faire appel au Juge ou aux services sociaux pour des questions ou des difficultés liées à ton placement. Les numéros utiles sont dans la partie finale du livret. Tu pourras également rencontrer les cadres de direction. Nous t'aiderons à t'occuper de ton linge, de l'entretien de ta chambre, du rangement de tes effets personnels.

Dans certains cas une aide financière peut être apportée (argent de poche, d'hygiène et de vêture). L'argent de vêture sera géré en accord avec votre éducateur référent.

La semaine est rythmée par la réalisation de ton projet scolaire et/ou professionnel. Nous veillons à ce que chacun tienne ses engagements (horaires de cours ou de travail, devoirs...). Le week-end les repas sont confectionnés en commun afin de t'apprendre à faire seul par la suite. Les jeunes et l'équipe éducative font les courses ensemble.

Le week-end un fonctionnement spécifique est mis en place. C'est un moment privilégié où nous essayons de respecter le rythme de chacun.

Lors des périodes de vacances scolaires des séjours peuvent être organisés par l'équipe éducative en lien avec les souhaits des jeunes accueillis.

Ce séjour à la maison d'enfants doit me permettre, quelles que soient mes difficultés, d'effectuer la mise en œuvre d'un projet constructif, qui m'aidera plus tard à garantir ma dignité d'adulte.

Ce séjour doit m'aider à me sentir plus sûr de moi, à mieux appréhender mon avenir et connaître et valoriser mes atouts.

L'ensemble des professionnels de l'Accueil Millau Ségur s'engage à :

- m'aider dans la construction de mon projet de vie au niveau administratif
- assurer le suivi de mon projet scolaire et professionnel.
- être attentifs à l'évolution de mes difficultés, à la reconnaissance de ma progression.

*« Pour vivre dignement et construire positivement ma vie, il me faut apprendre à me respecter et à respecter chacun. »*

Signé le ..... / ..... / .....

**Le Bénéficiaire**  
**Direction**

**Le cadre de**

## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Ce règlement de fonctionnement énonce les règles de vie communes. Il est régulièrement questionné et actualisé à partir des échanges en réunion « groupe d'expression » tous les mois et demi.

### Règles de Vie Générales

Comme tous, jeunes et membres de l'équipe, vous devez veiller à la propreté des pièces communes : couloirs, cuisine, salle de télévision, salle de loisirs, salle d'eau et toilettes.

Vous participez comme chacun aux services à tour de rôle, sous le contrôle de l'éducateur(trice).

### Vous devez respecter les règles suivantes :

- ✓ Respect des locaux collectifs
- ✓ Eteindre les lumières et les robinets après chaque usage
- ✓ A partir de 22h30, la Villa doit retrouver son calme
- ✓ L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée pendant les temps de repas
- ✓ Les téléphones portables et les différents outils multimédias devront être restitués à l'équipe éducative :
  - A 22h30 au plus tard en semaine scolaire
  - A 23h00 au plus tard les vendredi, samedi et vacances scolaires
- ✓ L'accès au WIFI est possible de 18h00 à 20h00
- ✓ Un ordinateur destiné au travail scolaire en priorité, ou à différentes recherches est mis à votre disposition dans le bureau de l'équipe éducative. Sauf exception, il ne devra pas en sortir.
- ✓ Tout téléchargement doit être effectué sous le contrôle de l'éducateur(trice)
- ✓ Vous devez respecter ta vie privée et celle des autres.
- ✓ Vous ne devez pas poster de photos, vidéos, adresse à des personnes inconnues
- ✓ L'accès ou la recherche de sites à caractère pornographique ou véhiculant des images violentes, touchant à la dignité des personnes sont interdits

- ✓ Vous ne pouvez pas rentrer dans le bureau de l'équipe éducative sans y être autorisé.
- ✓ Vous ne devez pas rentrer dans la chambre des autres jeunes sans invitation et autorisation de l'équipe éducative.
- ✓ Pour le bien-être de la planète et la santé de tous, vous devrez effectuer vos déplacements quotidiens (école, loisirs, amis...) en autonomie (bus, vélo ou à pied).
- ✓ Tout autre moyen ou autre projet de déplacement doit être demandé à l'équipe éducative.
- ✓ Par respect pour ton voisin, tu dois veiller à ton niveau sonore et aux horaires

## Règles de Vie Particulières

Vous êtes responsable de votre chambre. Elle doit rester propre et rangée.

L'équipe éducative pourra y accéder dans certaines conditions :

- ✓ Danger immédiat, imminent ou pressenti
- ✓ Problème de santé
- ✓ Problème météorologique
- ✓ Problème technique
- ✓ Contrôle de votre présence et de l'état de la chambre
- ✓ Toute dégradation dont vous serez responsable entrainera une réparation et/ou une sanction financière.
- ✓ Vous devez pouvoir justifier de la provenance de tous les nouveaux biens ou objets que l'équipe pourrait retrouver dans la chambre.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, les colis personnels qui arriveraient à la Maison d'Enfants seront ouverts en votre présence, dans le bureau d'un cadre de Direction.
- ✓ En semaine, les sorties sont interdites, sauf autorisation exceptionnelle.
- ✓ Toute demande de sortie exceptionnelle au-delà de 23h00 le week-end (vendredi ou samedi) doit être traitée en réunion d'équipe éducative, le mardi précédant ton projet de sortie.
- ✓ Vous devez respecter l'heure de retour quand une sortie vous est accordée.
- ✓ Vous ne pouvez pas inviter aucune personne extérieure au groupe, sans autorisation préalable et exceptionnelle de l'éducateur(trice)
- ✓ Vous ne devez pas accéder aux studios annexes, sans autorisation préalable de l'éducateur(trice)

### Interdictions formelles :

- ✓ Pour des raisons de santé et de sécurité, il est formellement interdit de fumer dans la villa
- ✓ Conformément à la loi, la détention et le commerce de produits toxiques (drogue, alcool...) sont formellement interdits
- ✓ La violence, qu'elle soit physique ou verbale, envers un jeune ou un membre du personnel, est un acte grave qui pourra entrainer une lourde sanction, en interne, comme en externe

- ✓ Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, la présence d'aucun animal ne sera tolérée, dans la villa, comme dans les studios annexes.

**En signant ce règlement de fonctionnement, vous attestez en avoir pris connaissance, l'avoir compris et t'engages à le respecter.**

Date ..... / ..... / .....

Signature :

## CONDITIONS DE PASSAGE EN APPARTEMENT :

Pour pouvoir prétendre à un passage vers un appartement, vous devrez :

- ✓ Être, à minima dans l'année de vos 16 ans.
- ✓ Respecter le règlement de fonctionnement de la villa.
- ✓ Respecter l'espace qui vous a été confié : ranger régulièrement votre chambre, l'aérer, la nettoyer, faire votre lit, vider votre poubelle.
- ✓ Gérer votre linge : le laver, le plier, le ranger.
- ✓ Savoir être éco-citoyen : éteindre la lumière en fonction de la luminosité et après votre départ de la chambre, utiliser l'eau avec un souci d'économie, penser à réduire ou éteindre le chauffage lorsque c'est nécessaire, savoir trier vos déchets.
- ✓ Être autonome dans vos déplacements.
- ✓ Respecter les temps de sorties et de retour.
- ✓ Respecter les temps de sommeil et de récupération.
- ✓ S'intéresser à la gestion de votre argent de poche.
- ✓ S'intéresser à la préparation d'un repas et la gestion des courses.
- ✓ Respecter vos voisins.

Si ces conditions sont réunies, vous pourrez faire la demande d'accès à un appartement à votre référent éducatif.

Cette demande sera alors étudiée en réunion d'équipe.

Si l'équipe émet un avis favorable, vous pourrez alors vous préparer à accéder au studio d'évaluation et vous serez soumis aux règles indiquées dans le contrat de mise à disposition d'un appartement.

Cette demande sera alors étudiée en réunion d'équipe.

*Règlement de fonctionnement révisé 08 aout 2025. Une révision est prévue au minimum tous les cinq ans.*

Fait à Millau, le ..... / ..... / .....

Le bénéficiaire

Le cadre de Direction

L'éducateur référent

## CONTRAT D'ENGAGEMENT DE LOCATION

Je soussigné (NOM, prénom) .....  
locataire de l'appartement à compter du ...../...../..... situé à l'adresse  
suivante :..... m'engage à  
respecter les conditions, définies par la mesure d'aide aux jeunes majeurs et par  
l'Accueil Millau Ségur :

### ➤ CONDITION N°1 : ENTRETIEN

- Entretien et respecter les différents espaces de l'appartement qui me sont confiés.
- Restituer l'appartement dans le même état que le jour où il m'a été confié
- Autoriser des personnes extérieures qualifiées à intervenir sur un plan technique en mon absence

### ➤ CONDITION N°2 : DEGRADATIONS - GARANTIES

- Remplacer ou rembourser les équipements manquants ou détériorés répertoriés dans l'inventaire, signé à mon entrée dans l'appartement
- Remplacer ou rembourser les mobiliers mis à ma disposition répertoriés dans l'état des lieux signé à mon entrée dans l'appartement
- Verser à l'accueil Millau Ségur un dépôt de garantie à minima de 50 € en fonction de mes revenus et de ma situation financière

### ➤ CONDITION N°3 : GESTION DU BUDGET ET DES DEPENSES

- Conserver tous les tickets et factures liés aux dépenses alimentaires, vestimentaires, d'hygiène et de coiffure
- Solliciter mon référent éducatif pour chaque projet de dépenses importantes concernant la vêtue
- M'informer et respecter la somme maximale fournie par l'AMS concernant la vêtue (chaussures, blouson...)
- Restituer les tickets et factures le 25 du mois, au plus tard, sous peine de régler la dette avec mes propres ressources financières

- Ne plus percevoir d'argent de poche dès que je perçois des ressources financières et que je possède un compte bancaire

▪

➤ **CONDITION N°4 : VOISINAGE**

- Respecter un niveau sonore de vie raisonnable pour ne pas déranger mon voisinage
- Respecter les parties communes de la copropriété
- Ne pas héberger de personnes extérieures à l'Accueil Millau Ségur

➤ **CONDITION N°5 : ECOCITOYENNETE**

- Penser à éteindre les lumières pendant mes absences et quand la luminosité est suffisante
- Penser à réduire ou éteindre le chauffage lorsque c'est nécessaire
- Utiliser l'eau avec un souci d'économie
- Trier mes déchets et participer au recyclage
- Participer financièrement pour toute surconsommation d'énergie engageant ma responsabilité

▪

➤ **CONDITION N°6 : SUIVI EDUCATIF / COMMUNICATION**

- Respecter les heures et les jours de passage de l'équipe éducative au minimum deux fois par semaine : se rendre disponible pour les rendez-vous programmés
- Informer l'équipe si contretemps pour le rendez-vous prévu
- Faire la demande à l'équipe éducative à chaque besoin de passage à la maison
- Respecter le jour de restitution des enveloppes défini par l'équipe éducative
- Anticiper les demandes à l'équipe pour tout projet d'invitation, hors hébergement, d'un autre jeune du service ou personnes extérieures

➤ **CONDITION N°7 : SORTIE**

- Débarrasser mes affaires personnelles dans un délai maximum de 3 mois (*passé ce délai et sans nouvelles de ma part, la Direction me transmettra un courrier recommandé avec accusé de réception me*

*rappelant de venir récupérer mes affaires sous 15 jours avant don de mes affaires personnelles à une association caritative)*  
*(Tous mes documents personnels seront automatiquement archivés dans mon dossier)*

- Effectuer les démarches de changement d'adresse dans un délai d'un mois après ma date de sortie avec le soutien de l'équipe éducative si besoin
- Restituer les clés qui m'ont été confiées à mon entrée dans l'appartement.

*Signature du locataire précédée de la mention « Lu et approuvé »*

Fait à

.....

Le ...../...../.....

**Locataire/usager  
réfèrent(e)**

**Educateur(trice)  
Chef de Service**



# ACCUEIL MILLAU-SEGUR

Une plateforme de services dédiée à l'Enfance et aux familles

Maison d'enfants à caractère social

Association régie par la loi de 1901

## DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e).....      ,  **autorise** -  **n'autorise pas**,  
(*barrer la mention inutile*), les professionnels de l'Accueil Millau Ségur dans le cadre  
d'activités éducatives/sportives à me  **photographier** -  **filmer** (*barrer la mention inutile*)  
pour les usages suivants :

- Affichage dans nos lieux d'accueils au sein de l'Accueil Millau Ségur
- Articles de presse écrite et internet
- Diffusion à nos partenaires assurant les transports scolaires  
(*Cocher la ou les cases correspondantes*)

A titre informatif, ma photo d'identité, sera obligatoirement conservée dans le cadre de mon dossier unique. Cette photo pourra être utilisée uniquement dans l'éventualité où il serait nécessaire de faire un lien avec les autorités, notamment la police.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui me concernent est garanti. Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose du droit de retrait de cette photo si je le juge utile.

Date.....

SIGNATURE DE L'USAGER :

# CONVENTION INTERNATIONNALE DES DROITS DE L'ENFANT

<p>1</p>  <p>DEFINITION D'UN ENFANT</p>	<p>2</p>  <p>MEMES DROITS POUR TOUS</p>	<p>3</p>  <p>INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT</p>	<p>4</p>  <p>RENDRE LES DROITS REELS</p>	<p>5</p>  <p>ROLE DE LA FAMILLE</p>	<p>6</p>  <p>VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT</p>	<p>7</p>  <p>NOM ET NATIONALITE</p>
<p>8</p>  <p>IDENTITE</p>	<p>9</p>  <p>NON-SEPARATION DES FAMILLES</p>	<p>10</p>  <p>CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER</p>	<p>11</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS</p>	<p>12</p>  <p>RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS</p>	<p>13</p>  <p>LIBRE PARTAGE DES IDEES</p>	<p>14</p>  <p>LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION</p>
<p>15</p>  <p>CREER OU REJOINDRE DES GROUPES</p>	<p>16</p>  <p>PROTECTION DE LA VIE PRIVEE</p>	<p>17</p>  <p>ACCES AUX INFORMATIONS</p>	<p>18</p>  <p>RESPONSABILITE DES PARENTS</p>	<p>19</p>  <p>PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE</p>	<p>20</p>  <p>ENFANTS PRIVES DE FAMILLE</p>	<p>21</p>  <p>ENFANTS ADOPTES</p>
<p>22</p>  <p>ENFANTS REFUGIES</p>	<p>23</p>  <p>ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP</p>	<p>24</p>  <p>SANTE, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT</p>	<p>25</p>  <p>REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT</p>	<p>26</p>  <p>AIDE DES GOUVERNEMENTS</p>	<p>27</p>  <p>NOURRITURE, VETEMENTS ET LOGEMENT SUR</p>	<p>28</p>  <p>ACCES A L'EDUCATION</p>
<p>29</p>  <p>OBJECTIFS DE L'EDUCATION</p>	<p>30</p>  <p>CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFERENTES</p>	<p>31</p>  <p>REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS</p>	<p>32</p>  <p>PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX</p>	<p>33</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES DROGUES</p>	<p>34</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES</p>	<p>35</p>  <p>PREVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE</p>
<p>36</p>  <p>PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION</p>	<p>37</p>  <p>ENFANTS EMPRISONNES</p>	<p>38</p>  <p>PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE</p>	<p>39</p>  <p>RETABLISSEMENT ET REINTEGRATION</p>	<p>40</p>  <p>ENFANTS AYANT DESOBEI A LA LOI</p>	<p>41</p>  <p>APPLICATION DES MEILLEURES LOIS</p>	<p>42</p>  <p>CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT</p>
<p>43-54</p>  <p>FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION</p>	<h2>CONVENTION INTERNATIONNALE DES DROITS DE L'ENFANT</h2>					 <p>unicef pour chaque enfant</p>